



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120709-21672-DE-1-1_0
Date de signature : 12/07/12
Date de réception : jeudi 12 juillet 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</p> <ul style="list-style-type: none">- ACTE SIGNÉ ✓- COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓- ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.743**

Séance publique du

9 juillet 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : AFFAIRES EUROPÉENNES- ADHÉSION À INITIATIVES FRANCE HONGRIE

Le 09/07/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 03/07/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Dahbia BENNOUR à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Danièle BRUNET à M. Alexandre GALLESE, M. Maurice CHAZEAU à M. Jean CHORRO, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES à M. Stéphane PAOLI, M. Christian LOUIT à M. Yannick DECARA, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Laurent DILLINGER, M. Christian PEREZ à M. Jean-Marc PERRIN

Excusés sans pouvoir :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Patricia LARNAUDIE

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Reine MERGER donne lecture du rapport ci-joint.



09.02

Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Qualité de Vie
Mission Développement
Touristique et International

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 09/07/12

RAPPORTEUR : Mme Reine MERGER

Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT
INTERNATIONAL

OBJET : AFFAIRES EUROPÉENNES- ADHÉSION À INITIATIVES FRANCE HONGRIE -
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Aix en Provence ambitionne de développer la citoyenneté européenne et d'être un soutien pour les acteurs du territoire -universités, entreprises et associations - dans leurs projets de coopération avec nos partenaires européens. C'est ainsi que notre Ville a souhaité compléter son rayonnement au sein de l'Europe des 27 par un accord de coopération décentralisée récemment signé avec la ville de Pécs en Hongrie.

En effet, alors que l'on constate une concurrence territoriale accrue, des enjeux économiques très présents tant pour les investissements que pour les talents, que l'urbanisation viable est devenue un défi pressant, il est particulièrement important de renforcer l'engagement international, d'échanger et de coopérer.

Un acteur intéressant dans ce domaine est l'Association Initiatives France-Hongrie qui bénéficie d'une capacité reconnue à mobiliser les partenaires les plus pertinents dans son appui aux collectivités territoriales françaises engagées dans une coopération avec la Hongrie.

Présente en Hongrie depuis 1994, cette association contribue à développer la coopération entre la France et la Hongrie et à l'étendre sur demande à d'autres pays. Elle accompagne chaque année une trentaine de collectivités territoriales et acteurs locaux français dans leurs actions de coopération sur ce territoire de l'est européen. Elle valorise l'innovation et accompagne la réforme des collectivités locales hongroises ainsi que leur mobilisation des fonds structurels.

Agissant en étroite coordination avec les ambassades, les services de différents ministères français concernés (Membres de droit) et en concertation avec les autorités des pays considérés, elle noue, au sein de l'Union Européenne, des partenariats avec les structures appropriées.

L'année 2012 permettra notamment d'aborder, au sein de ce réseau, les problématiques de valorisation du patrimoine et des produits locaux (circuits courts de distribution).

Dans le but de profiter de la longue expérience de cette structure, notre Ville souhaite adhérer à l'Association Initiatives France Hongrie.

Le barème de la cotisation annuelle est adapté au nombre d'habitants de la ville postulante ; pour Aix-en-Provence ce montant annuel serait de 1 500 €.

En conséquence, je vous propose, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** l'adhésion de la Ville d'Aix-en-Provence à l'Association Initiatives France-Hongrie, sachant que le paiement de la cotisation annuelle 2012 s'élève à 1 500 euros.
- **DIRE** que les crédits nécessaires seront prélevés sur la ligne budgétaire 92048 6281 1528, qui présente les disponibilités suffisantes.

2012.743 - AFFAIRES EUROPÉENNES- ADHÉSION À INITIATIVES FRANCE HONGRIE

Présents et représentés	: 52
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 12/07/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**